

**COMPTE RENDU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MERCREDI 14 DECEMBRE 2021**

Etaients présents :

M. GATARD, M. CHANDENIER, MME MONMARCHE-VOISINE, M. RUSSEAU, MME BEIGNEUX, M. CHOUREAU, Mme CHAMPIGNY, MME LABRANDE, MME MARTIN, MME GONTHIER, M. BESNIER, MME GATIEN et MME MERLE

Etaients absent excusés ayant donné pouvoir :

M. BOUTET à Mme MONMARCHE-VOISINE
MME BRU à M. CHANDENIER
MME ARAB à Mme BEIGNEUX

Était absente :

MME DUGUET

M. MARTINAGE directeur du CCAS est secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Adoption P.V. du 15.09.2021.

1. **FINANCES** : adoption des tarifs du CCAS pour l'année 2022
2. **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022** (cf. document joint)

Relevé de décisions prises par le Président : dossiers de demande d'aide légale.

Relevé des décisions d'aides financières prises par la Commission Permanente.

Points d'information :

- Retour sur la Semaine Bleue 2021 des personnes âgées et des retraités
- Repas des aînés 13 et 14 novembre 2021
- Distribution des colis de Noël décembre 2021
- Planning des manifestations du CCAS pour l'année 2022

Questions diverses

ACCUEIL

Monsieur GATARD, Président du CCAS ouvre la séance et remercie les personnes présentes.

- **Adoption du PV du 15.09.2021**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1. FINANCES : ADOPTION DES TARIFS DU CCAS POUR L'ANNEE 2022

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration les différents tarifs pour l'année 2022 avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Il est proposé à l'assemblée de valider les tarifs tels que présentés ci-dessous :

- SORTIE FAMILLES : 3 € (enfant âgé de 3 à 16 ans) et 6 € (adulte)
- NAVETTES : 1,10 € aller et retour
- TARIFS SORTIE PROMENADE DES AINES : 24 €
- EMPLACEMENT BOURSE AUX JOUETS : 6 € l'emplacement de 1.50 m x 1.50 m
- PARTICIPATION AU REPAS DES AINES (personne non domiciliée à Chambray-lès-Tours ou accompagnateur ou membre de la famille) : 35 €

- TARIFS BUVETTE BOURSE AUX JOUETS :

Café-Thé	0.80 €
Canette de boissons sans alcool	1.50 €
Viennoiseries	1 €
Sandwiches	2.50 €
Eau Minérale (50cl)	0.50 €

- REPAS A DOMICILE : AIDES ACCORDEES PAR LE CCAS AUX PERSONNES BENEFICIAIRES DES PORTAGES DE REPAS A DOMICILE

Personne seule	Couple	Aide accordée par personne (aide maximale de 600 € pour une personne seule, et de 1 200 € pour un couple sur 12 mois consécutif)
Revenu brut global	Revenu brut global	
0 à 868 €	0 à 1 348 €	2 €
De 869 € à 1 100 €	De 1 349 € à 1 750 €	1 €
De 1 101 € à 1 300 €	De 1 751 € à 2 150 €	0, 50 €
+ 1 300 €	+ 2 150 €	Pas d'aide

Mme Monmarché demande pourquoi le tarif enfant pour la sortie des familles s'arrête à 16 ans ?

Monsieur Martinage informe que ce tarif proposé à 3 € permet aux familles de proposer aux enfants et aux adolescents de bénéficier d'un tarif accessible aux activités proposées par le CCAS. En règle générale, les enfants âgés de plus de 16 ans ne viennent pas aux sorties programmées pour les familles.

Mme Champigny souligne que la participation financière pour les repas à domicile est trop faible au regard des ressources limitées de certaines personnes âgées, seules ou en couple. Elle précise que dans le passé, le CCAS avait un seul prestataire dans le cadre d'une consultation, ce qui permettait de suivre les personnes bénéficiaires et de suivre l'évolution des demandes.

Mme Labrande rappelle qu'en 2016 un groupe de travail, composé d'élus de la majorité et de l'opposition, avait participé à une étude permettant de connaître le nombre de personnes bénéficiaires du portage de repas à domicile, le nombre de sociétés proposant ce service sur la commune de Chambray-lès-Tours, les formules et les tarifs proposés. 6 prestataires ont ainsi été rencontrés, avec des services très variés. A l'issue de ce travail, le conseil d'administration du CCAS a validé la proposition de laisser au bénéficiaire le choix de la société en fonction des services proposés, à partir d'une liste

présentant les 6 sociétés desservant la commune. En parallèle, il a été maintenu une aide financière par repas en fonction des ressources du foyer (avis d'imposition) et dans la limite de 600 euros sur 12 mois consécutifs.

Monsieur Chandenier suggère de voir si les aides financières demeurent adaptées aux tarifs des repas pratiqués par les 6 sociétés.

Monsieur le Président propose que le CCAS dresse un bilan de cette formule, sur la période 2017/2021, afin de connaître la satisfaction des personnes bénéficiaires des repas à domicile, le nombre d'aides financières accordées par le CCAS et le nombre de personnes qui ont recours à ce service de portage de repas à domicile sur la commune. Un questionnaire de satisfaction sera adressé aux personnes concernées, qui leur permettra également de faire part de leurs suggestions afin d'améliorer cette formule

Le Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir débattu,

ADOpte à l'UNANIMITE, les tarifs du CCAS pour l'année 2022.

2. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 (cf. document joint)

Monsieur le Président rappelle que le débat d'orientations budgétaires est un temps pour présenter les grands axes du budget 2022 du CCAS, afin de pouvoir en débattre, de faire part de suggestions ou de propositions.

Monsieur Martinage, directeur du CCAS, donne lecture du document projet (DOB 2022)

A l'issue de cette présentation, Mme Champigny fait part de plusieurs remarques :

1. Elle déplore que la navette ne soit pas en mesure de transporter des personnes en fauteuil roulant. Elle suggère de lancer une étude pour aménager la navette par un équipement adapté pour les personnes à mobilité réduite.
2. Elle souhaite savoir si les logements proposés dans le cadre du projet d'habitat inclusif sont destinés aux personnes de l'ADAPEI.
3. Elle suggère de mettre en place un service d'aide à domicile municipal pour les personnes le week-end, afin de pallier les services de l'ADMR et de l'ASSAD-HAD, en déficit de personnel.
4. Elle propose que la cuisine centrale puisse livrer des repas aux domiciles des personnes isolées de la commune.
5. Enfin, elle déplore des aides financières du CCAS insuffisantes au profit des personnes en grande difficulté.

Monsieur Chandenier fait les réponses suivantes :

1. Afin d'anticiper l'achat de la navette électrique, le CCAS avait étudié le coût d'une navette électrique adapté aux personnes handicapées, notamment pour les personnes en fauteuil roulant. Cette adaptation représente un budget bien supérieur à celui de la navette actuelle, avec en parallèle la nécessité de sécuriser le véhicule, et de mettre en place des formations et des compétences spécifiques pour le chauffeur, sans compter des aptitudes physiques pour accompagner les personnes en fauteuil roulant. A l'heure actuelle, le service Fil Blanc propose le transport de 60 personnes handicapées habitant la commune (selon les chiffres fournis par le syndicat des mobilités de la Métropole et du Département pour l'ABS 2021). En 2022, un groupe de travail sur la thématique « Handicap » va recenser les besoins et les évolutions à envisager. L'objectif est de pouvoir livrer en fin d'année les résultats de ce recensement et d'élaborer des propositions.

Mme Champigny souligne que le service Fil Blanc ne s'adresse qu'aux personnes titulaires de la carte d'invalidité à 80%, et en situation d'handicap moteur essentiellement.

Mmes Monmarché et Gonthier précisent que les personnes handicapées, moteurs ou visuels temporaires et dans l'incapacité d'utiliser les transports en commun, peuvent néanmoins accéder à ce service, chaque cas étant étudié.

2. Monsieur Chandenier rappelle que le principe de l'habitat inclusif répond à un projet de vie sociale collective dans lequel les personnes handicapées participent à un projet de vie commun, avec la présence d'un animateur chargé de faire vivre le site, favoriser les échanges, et apporter une aide ponctuelle. Cependant, chaque résident conserve ses aides personnelles. Ce groupe d'habitations dédiées est intégré (inclus) dans un site plus large (ici le lot « G1 » de l'écoquartier dans lequel résideront également des personnes âgées non dépendantes et des familles. Pour revenir à la question de Mme Champigny, même si l'ADAPEI est le partenaire qui a été retenu pour accompagner la

mise en place du projet de l'écoquartier, la direction de cette association a confirmé lors des entretiens préalables qu'elle ne ferait aucune différence dans l'accompagnement des futurs locataires.

3. Monsieur Chandenier indique que comme déjà indiqué précédemment, l'idée évoquée a été approuvée et l'exploration à la recherche de solutions a été entreprise, mais que les services d'aide à la personne sont actuellement en grandes difficultés de recrutement ; dans cette situation un service de WE est encore plus irréalisable.
4. La cuisine centrale qui démarre cette année assure les repas des écoles. Un service auprès de la population n'est pas envisageable pour l'instant. Ceci reviendrait par ailleurs à un « service et menu unique », solution qui avait été abandonnée en 2016 comme rappelé ci-dessus. Cependant, monsieur Chandenier indique que le projet de « Resto bio pour tous », qui a déjà été présenté, se mettra en place dans la période 2022/2023. Il participera à la thématique « rompre l'isolement » retenue pour l'année 2023 à la suite de l'ABS et pourrait impliquer la cuisine centrale.
5. Monsieur Chandenier rappelle que la Commission permanente d'attribution d'aides financières à laquelle participe tous les mois Mme Champigny reçoit les demandes adressées par les travailleurs sociaux, qu'elle étudie les dossiers avec attention, et qu'elle s'efforce d'apporter des réponses justes et adaptées aux situations des personnes bénéficiaires. En aucun cas, ces aides n'ont été limitées par un manque de moyens alloués par la commune au CCAS.

Mme Monmarché informe qu'elle renouvellera l'aide de 600 € pour le repas des aînés, dans le cadre du FAL du Conseil départemental. Elle indique que le CCAS peut solliciter des aides financières auprès de la Conférence des financeurs afin de soutenir des actions telles que la Semaine bleue, un travail sur les aidants...

Monsieur Besnier indique aussi que la MSA organise aussi des actions en faveur des aidants (parents-enfants).

Le Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir débattu,

PREND ACTE à l'unanimité de l'exposé des éléments présentés du DOB 2022 qui seront discutés et amendés lors d'un prochain Conseil d'Administration relatif au vote du budget 2022.

➤ **Relevé de décisions prises par le Président pour les dossiers de demandes d'aide légale :**

- 1 dossier d'obligation alimentaire pour des frais de placement en faveur d'une personne âgée pour l'EHPAD « Les Trois Rivières » à Tours le 27/08/2021 ;
- 1 dossier d'aide sociale pour des frais de placement en faveur d'une personne handicapée pour l'IME « Les Tilleuls » à Chambray-lès-Tours le 10/09/2021 ;
- 1 dossier d'aide sociale en faveur d'une personne handicapée domiciliée à Chambray-lès-Tours le 23/09/2021 ;
- 1 dossier d'aide sociale pour des frais de placement en faveur d'une personne handicapée pour l'établissement « Hameau de l'Arc en Ciel dit Bordebure » à Truyes le 14/10/2021 ;
- 1 dossier d'obligation alimentaire pour des frais de placement en faveur d'une personne âgée pour l'EHPAD « les Jardins de la Voulzie » à Les Ormes sur Voulzie (77) le 19/11/2021 ;
- 1 dossier d'aide sociale pour des frais de service ménagers en faveur d'une personne domiciliée à Chambray-lès-Tours le 27/11/2021.

➤ **Relevé des décisions d'aides financières facultatives prises par la Commission Permanente :**

Commission Permanente 2021	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL
	Nombre d'aides accordées											
Chèques multiservice		3	5	3	1		1	2	2	1		18
Chèques carburant												0
Aides aux énergies et loyers (électricité, gaz, eau.)	2	4	6	4	5	3		5	2	6	3	40
Aides aux scolaires et animation jeunesse	1		2	1	2		1	1	2	1		11
Secours exceptionnels (garage, meuble, électro-ménager)	1	2	2	2		2		2	1	3		15
Prêts												0
Aides BAFA / Permis de conduire	1	3	3	3		2			2	1		15

➤ **Points d'information :**

1. Retour sur la Semaine Bleue des personnes âgées et des retraités 2021

Une faible participation a été constatée pour cette édition 2021. Plusieurs ateliers étaient proposés dans la semaine : une conférence avec l'association CLCV sur l'alimentation, un atelier avec Artémis sur la rénovation énergétique de l'habitation, un atelier sur la réparation d'objets du quotidien avec l'association « Repair Café Tours », deux ateliers sur la prévention des chutes ou encore un atelier sur la sophrologie.

2. Repas des aînés 13 et 14 novembre 2021

La commune et le CCAS ont organisé le repas des aînés le week-end du 13 et 14 novembre. Plus de 550 convives ont participé à ce temps convivial, dans le respect des gestes barrières. Le repas était confectionné par le traiteur Thierry Garanne et l'animation musicale était assurée par l'orchestre Franck Sirotteau. La tombola était également proposée sur les deux jours. 1 300 euros ont été collectés au profit des actions solidaires du CCAS.

3. Résultats de la campagne de collecte de la Banque Alimentaire du 26 au 28 novembre 2021

La collecte de la Banque Alimentaire de Touraine s'est déroulée les 26, 27 et 28 novembre sur les 5 sites de collecte de Chambray-lès-Tours (Auchan, Lidl, Aldi, Netto et Coop Nature). Grâce à la participation d'une cinquantaine d'élus et bénévoles de la commune, des membres des associations « La Boutique du Cœur », de « l'Union nationale des Combattants » et de la Banque Alimentaire 37, plus de 6 tonnes de denrées alimentaires ont pu être collectées durant ces trois jours. Dans le détail : Auchan : 4,630 T, Lidl (368 kg), Aldi (240 kg), Netto (533 kg) et Coop Nature (381 kg). Des résultats en baisse par rapport à 2020 (7,913 T), constatés sur l'ensemble du département et au niveau national.

4. Distribution des colis de Noël pour les personnes âgées de 73 ans et plus

Ce sont 355 colis doubles et 754 colis simples qui ont été distribués aux domiciles des personnes âgées de 73 ans et plus ainsi qu'à la résidence autonomie « Au fil de la Nièrre » (60 colis) et à la résidence seniors services « Eugénie » (70 colis). 27 élus et 26 bénévoles du CCAS se sont mobilisés pour remettre les colis répartis sur plus d'une cinquantaine de secteurs géographiques de la commune, du 6 au 17 décembre 2021.

5. Planning des manifestations du CCAS pour l'année 2022 (document fourni à l'assemblée)

➤ **Questions diverses :**

Les réponses aux questions proposées par Mme Champigny avant la réunion du CA ont été effectuées à sa demande à la suite de la présentation des tarifs du CCAS et de celle du débat d'orientation budgétaire (cf plus haut).